

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 janvier 2008**

CP 08/01-03

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME  
APPRECIATION DU PROJET D'ELABORATION DU P.L.U.  
ARRETE PAR LA COMMUNE DE CAYRIECH**

---

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet d'élaboration du P.L.U. de la Commune de CAYRIECH.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet d'élaboration du P.L.U.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Se prononce favorablement sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Cayrieich qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Pour l'adoption : 7 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,